

## Conditions générales Prestations de Mise à Disposition des locaux

Les conditions générales précisent les conditions de mise à disposition des salles de formation et de matériels pédagogiques de **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** pour des besoins ponctuels d'organisation d'événements à caractère professionnel : réunions, formations, recrutements, séminaires, conférences, conférences de presse, **destinés à la pédagogie active, la simulation pour l'apprentissage, l'enseignement, l'éducation et le maintien des compétences en santé, la recherche en éducation et pratiques en santé.**

### ■ Désignation

**SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le domaine de la pédagogie active et de la simulation en santé. Son siège social est fixé Route de la Croix Jourdain 80000 AMIENS.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **commanditaire** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une mise à disposition de locaux auprès de **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie**.
- **CG** : les conditions générales, détaillées ci-dessous.

### ■ Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de location engagées par **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** pour le compte d'un **commanditaire**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire aux présentes conditions générales. Les présentes conditions générales prévalent sur tout autre document du **commanditaire**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **commanditaire**.

La nature de la manifestation sera conforme à celle figurant dans les demandes et confirmations de réservation. Sont notamment exclues les manifestations à caractère commercial, politique, religieux ou militant ainsi que toutes manifestations susceptibles de provoquer controverses ou troubles publics.

Les manifestations doivent être en relation avec les domaines de la santé, de la formation, de la recherche scientifique et/ou contribuer à leur promotion.

**SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** se réserve la possibilité de refuser la demande de location si la nature de la manifestation ne lui apparaît pas conforme.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

**SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** se réserve la possibilité de modifier ses tarifs sans préavis. Les devis validés restent valables.

Les tarifs et les conditions de location sont ceux stipulés dans le devis dûment signé par le **commanditaire** et les conditions générales.

La location comprend la/les salles souhaitées avec la fourniture du mobilier (tables, chaises, paper-board, écran vidéo, vidéo projecteur) installé/es selon les souhaits du commanditaire.

Les prestations supplémentaires (location de matériel de simulation : mannequins, consommables, ... ou prestations hôtelières : boissons variées, pause petit-déjeuner, pause gourmande corbeille de fruits, buffet cocktail, plateau sandwich, plateau-repas, formule déjeuner à l'extérieur et prestations complémentaires) devront être spécifiées par écrit et feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Le règlement du prix de la location est à effectuer à l'issue de la prestation, à réception de l'avis de somme à payer, au comptant, sans escompte à l'ordre du Trésor Public.

### ■ Annulation d'une réservation

En cas d'annulation de la réservation par le **commanditaire, SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** se réserve le droit de facturer au **commanditaire** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant la réservation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant la réservation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la location
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant la réservation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la location

En cas d'annulation des prestations d'hôtellerie et quelle qu'en soit la cause, **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** conservera l'intégralité des sommes perçues.

### ■ Horaires et accueil

La durée de la manifestation sera conforme aux horaires convenus au moment de la réservation.

La prise de possession et la libération de l'espace loué devront intervenir dans le créneau horaire convenu. Pour tout dépassement d'horaires non prévu, un supplément

sera facturé. Ces dépassements ne sont accordables qu'en fonction des disponibilités.

En cas de dépôt de matériels avant ou après la location, ceux-ci restent sous la responsabilité du commanditaire. Les livraisons intervenant avant ou après la manifestation font l'objet d'un accord préalable fixant la nature, le conditionnement et le poids des objets ainsi que les horaires (livraison entre 9h et 17h). La reprise de votre matériel doit s'effectuer immédiatement après son utilisation.

### ■ Acceptation du règlement intérieur

Le loueur devra respecter le règlement intérieur que **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** impose aux utilisateurs du centre de formation que ce soit pour des raisons de santé ou de sécurité, à des fins de prévention des incendies ou pour quelque autre motif que ce soit.

Son acceptation est liée à la signature du devis. Un exemplaire est disponible dans les locaux de **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** et sur son site Internet.

Le nombre de personnes indiqué pour chacune des salles ne doit pas être dépassé pour motif de sécurité.

La salle mise à la disposition devra être restituée dans un état correct d'utilisation. En cas de salissures disproportionnées, **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage. En cas de dégradations commises par le commanditaire sur les locaux, les équipements voire les parties communes d'accès aux locaux, les réparations seront évaluées par procès-verbal et seront suivies d'une indemnisation par le commanditaire, sans délai de recours aux assurances.

### ■ Devis et confirmation réservation

Pour chaque action de location, un devis est adressé par **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** au **commanditaire**.

Une réservation sera considérée comme ferme et définitive par retour du devis signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », retourné à **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** par tout moyen à la convenance du **commanditaire**: courrier postal, télécopie, mail.

### ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de location, **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **commanditaires**.

**SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **commanditaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un

événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie**.

### ■ Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

### ■ Confidentialité et communication

**SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** et le **commanditaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de location ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** au **commanditaire**.

**SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le **commanditaire**.

Cependant, le **commanditaire** accepte d'être cité par **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** comme commanditaire de ses formations. A cet effet, le **commanditaire** autorise **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et commanditaires, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **commanditaire** et **SimUSanté® - CHU Amiens-Picardie** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux d'Amiens seront seuls compétents pour régler le litige.